



Vous avez un doute ? Une question ?

Parlez-en à votre médecin ou professionnel de santé de votre choix.

Consultez notre site internet

www.iledefrance.ars.sante.fr

Pour en savoir plus :

> e-cancer.fr

> vaccination-info-service.fr



Protégeons les ados

contre les papillomavirus !

 **Le vaccin est la meilleure protection contre les cancers liés aux papillomavirus (HPV)**

La vaccination contre les papillomavirus HPV proposée gratuitement dans les collèges

• Les HPV, c'est quoi ?

Les papillomavirus (HPV) sont des infections sexuellement transmissibles très fréquentes. 80 % des femmes et des hommes sont exposés à ces virus au cours de leur vie. En général, le corps parvient à éliminer les infections à HPV mais il arrive que celles-ci persistent et provoquent des lésions précancéreuses. Ces lésions peuvent évoluer vers un cancer plusieurs années plus tard.

• Pourquoi se faire vacciner ?

Le vaccin protège contre la majorité des HPV connus pour être les plus à risque de donner des cancers. Il est sûr et efficace. Dans certains pays, comme l'Australie, où le nombre de jeunes adultes vaccinés est important, on observe un net recul des cancers et lésions précancéreuses.

Le vaccin contre le papillomavirus existe depuis 15 ans. Il a déjà été administré à plus de 100 millions d'enfants et d'adolescents dans le monde. Il fait l'objet d'une surveillance par l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). L'utilisation très large en France et dans le monde de ces vaccins et les études menées ont démontré qu'ils ne présentent pas d'effet secondaire grave, comme le confirme l'Organisation Mondiale de la Santé.

• Pourquoi une campagne de vaccination dans les collèges ?

Pour faciliter l'accès à la vaccination de tous les enfants d'une classe d'âge. C'est une opportunité unique de proposer une action de prévention à tous, sans distinction.

Pour bénéficier de la vaccination, les parents doivent signer l'autorisation transmise par l'établissement scolaire.

• Qui est concerné ?

Tous les élèves de classe de 5ème, âgés de 11 à 14 ans, des collèges publics, ainsi que des collèges privés sous contrats volontaires, pourront bénéficier gratuitement de la vaccination au sein même de leur établissement.

• Comment se déroule la vaccination ?

La séance de vaccination se déroule dans les locaux du collège, sous la responsabilité médicale de l'équipe de vaccination, accompagnée par l'équipe du collège. Les collégiens recevront deux doses de vaccins espacées entre 5 et 13 mois. Ces injections seront réalisées sur une ou deux années scolaires selon l'organisation retenue sur votre territoire. Les élèves devront être munis de leur carnet de santé ou de vaccination le jour de la séance.

• Quels sont les documents à fournir ?

Avant la vaccination, les parents doivent signer l'autorisation fournie par l'établissement scolaire.

Le jour de l'injection, le collégien doit obligatoirement présenter son carnet de santé ou de vaccination.



La vaccination prévient jusqu'à



6400

cancers
sont dus aux HPV
en France chaque année